

# NOTE DE SYNTHÈSE POLITIQUE



## Combattre les violences basées sur le genre pour construire la résilience

### MESSAGES CLÉS

**LES DISCRIMINATIONS CONTRE LES FEMMES ET FILLES**, et les violences associées, constituent un risque majeur au quotidien, et pas seulement en temps de crise. Elles sont, en effet, principalement commises par des proches.

**LES VIOLENCES SEXISTES** constituent des contraintes à la construction des moyens d'existence des survivantes et de leur foyer, et inversement. Le manque de ressources est un facteur de risque qui expose les femmes et les filles aux violences, en particulier à l'exploitation sexuelle, aggravant leur vulnérabilité.

**LES PROGRAMMES DE RÉSILIENCE** représentent une opportunité de traiter, simultanément, les causes et les conséquences des inégalités pour garantir le droit des personnes à vivre à l'abri de toute violence. Parce qu'ils visent à réduire la vulnérabilité des personnes, les projets de développement doivent intégrer, dans la programmation, la lutte contre les discriminations en tant qu'objectif.

BRACED cherche à renforcer la résilience de 5 millions de personnes vulnérables face aux extrêmes et aux désastres climatiques. Cette mission est accomplie grâce à 15 projets travaillant dans 13 pays situés en Afrique de l'Est, au Sahel et en Asie.

La résilience désigne l'aptitude des personnes à anticiper les aléas naturels et les changements environnementaux, à les éviter ou à les affronter, à s'en remettre et à s'y adapter (DFID, 2014) de manière à ce que les impacts soient les moins destructeurs possibles.

On est, ou on devient résilient, lorsque l'on est capable d'être le moins possible déstabilisé quand une crise survient, qu'elle soit due à un aléa naturel, un conflit, une catastrophe humanitaire ou une combinaison des trois à la fois.

### ÉTAT DES LIEUX

Au Tchad, plus d'un tiers des femmes de 15 à 49 ans non-célibataires (35 %) a été victime d'actes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, commis par un proche (EDS-MICS, 2015). Les formes de violences les plus rapportées sont les mariages précoces, les violences physiques et sexuelles, la polygamie et la discrimination contre les femmes qui y est associée (abandon du foyer, risques de divorce) ainsi que le déni de ressources et d'opportunités.

### Risques pour les adolescentes

Les adolescentes font face à deux risques majeurs : les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces (Amnesty International, 2011 ; EDS-MICS, 2015). Les MGF continuent d'être extrêmement répandues bien que de moins en moins signalées en raison de la Loi 006 de 2002 sur la santé de la reproduction qui condamne

toutes les formes de violences contre les femmes. En 2015, néanmoins, près de deux femmes sur cinq (38 %) ont déclaré avoir été excisées, une proportion en baisse comparé à celle de 2004 (45 %) (EDS-MICS, 2015). Le degré de prévalence varie considérablement en fonction du lieu de résidence, de l'appartenance ethnique et du niveau d'alphabétisation (Alhascari et Guiryanan, 2015). Par exemple, dans le Sila, la quasi-totalité des femmes a été excisée (93,2 %) contrairement à la région du Barh El Gazal où l'excision est très peu pratiquée (5,5 % des femmes).

Par ailleurs, en dépit de la Loi de 2015 interdisant le mariage des enfants et qui fixe l'âge officiel de l'union matrimoniale à 18 ans, les mariages précoces restent la norme et les filles continuent de faire l'objet d'arrangements familiaux et religieux dès leurs premières règles. En 2015, 30 % des femmes de 25 à 49 ans déclaraient avoir été mariées avant d'atteindre 15 ans, et 70 % avant leurs 18 ans.

**Figure 1: L'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25 à 49 ans est estimé à 16,1 ans, contre 22,8 ans pour les hommes (EDS-MICS, 2015).**

Chez les hommes:

Chez les femmes:



### Violences commises par des proches

La part des femmes qui cite leur mari, ou conjoint, comme l'auteur principal des violences physiques est très élevée (71 %). Elle est encore plus élevée dans le cas de violences sexuelles (76 %).

Par ailleurs, l'enquête nationale suggère que ce sont les femmes qui ont travaillé et qui ont touché une compensation financière qui rapportent le plus fréquemment avoir subi des violences conjugales. Parmi les autres facteurs aggravant les violences conjugales, la consommation d'alcool par le conjoint influence très clairement la proportion de femmes (64 %) déclarant avoir subi des violences psychologiques, sexuelles et surtout physiques contre 25 % des femmes dont le mari ne boit pas d'alcool (EDS MICS 2014–2015 : 368). Beaucoup de femmes voient leurs revenus accaparés par leur conjoint qui utilise l'argent du foyer pour ses dépenses personnelles.

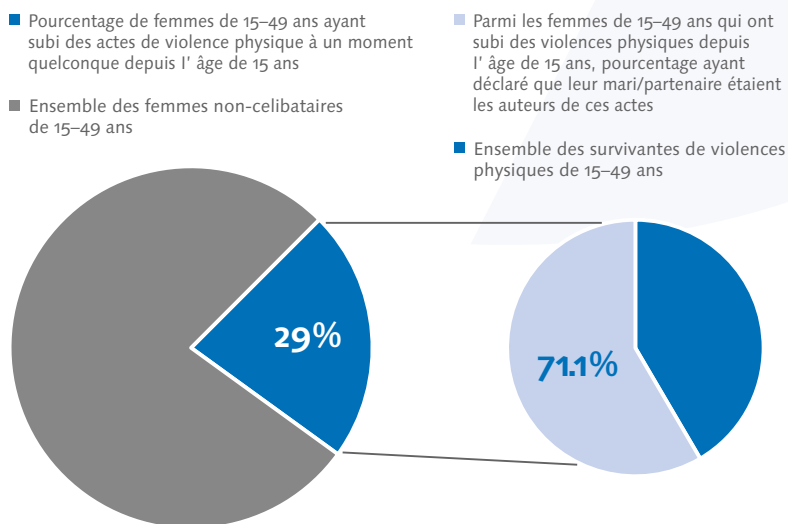
### IMPACTS DES VIOLENCES SUR LES MOYENS D'EXISTENCE

**Capital humain :** la santé des femmes et des adolescentes souffre gravement des violences, dans un contexte où les services sanitaires sont extrêmement limités. La majorité des survivant(e)s est non seulement blessée et traumatisée, mais elle se voit aussi refuser l'accès aux soins par le chef de famille. Les normes sociales nuisent également à la santé des plus vulnérables car il est considéré honteux d'exposer un enfant mal-nourri ou des blessures résultantes de violences.

**Capital financier :** les violences entraînent des dépenses pour couvrir les soins médicaux, et restreignent les capacités des survivant(e)s de violences à effectuer les tâches domestiques et / ou à s'engager dans des activités productives. Ce manque à gagner limite les ressources économiques du foyer et aggrave la vulnérabilité en cas de crise.

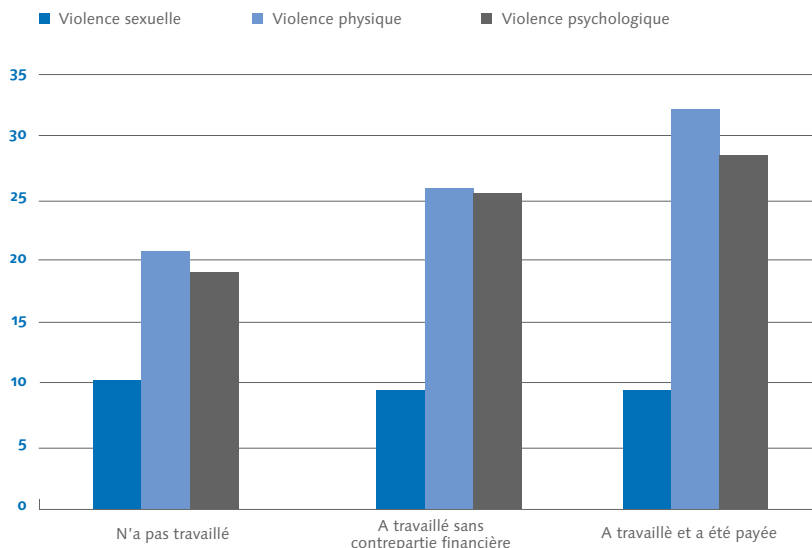
**Capital physique :** l'accès inégal entre les femmes et les hommes à la scolarité, à la formation, aux moyens d'information, à la propriété foncière ou au contrôle du budget familial, limite les ressources physiques (parcelle de terre, intrants, etc.) qui permettent de

**Figure 2: Proportion des femmes ayant subi des violences physiques commises par un proche par rapport à l'ensemble des femmes ayant subi des violences physiques à l'échelle nationale au Tchad**



Source : EDS MICS, 2015

**Figure 3: Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans, non-célibataires, rapportant avoir subi des actes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques commis par leur mari ou partenaire, selon qu'elles travaillent ou non**



développer des moyens d'existence, et de se protéger ou de s'adapter en cas de crise.

**Capital social :** les survivant(e)s de violences sexuelles ainsi que les femmes enceintes non-mariées risquent la répudiation de la part de leur famille et de leur communauté ce qui affecte leurs possibilités de développer des moyens d'existence ou d'accéder à un soutien financier ou social. L'abandon du foyer

par le chef de famille est une autre forme de violence qui affecte les prises de décision au niveau du ménage ainsi que le statut de la femme.

**Capital naturel :** les femmes et les filles sont exposées aux risques de violences lorsqu'elles vont à l'extérieur du village ou des camps pour s'approvisionner en eau et bois de chauffage mais elles développent aussi des stratégies pour se protéger et continuer à accéder

à des ressources (par exemple en allant chercher du bois à plusieurs).

Plus l'impact des violences contre les femmes et les filles sur les moyens d'existence est important, plus la vulnérabilité socio-économique des survivant(e)s augmente et moins leurs capacités et celles de leur foyer seront suffisamment solides pour leur permettre de faire face aux crises.

### IMPACTS SUR LA RÉSILIENCE

Dans un contexte d'insécurité alimentaire chronique, de violences conjugales répandues et de fragilité économique, il est difficile de dissocier les risques associés aux changements climatiques des risques « quotidiens » et, par conséquent, de différencier les stratégies de survie des stratégies d'adaptation développées par les individus. En d'autres termes, chaque comportement visant à se soigner, scolariser ses enfants, se former, augmenter sa productivité économique, diversifier ses revenus ou faire entendre sa voix dans les décisions communautaires et politiques permet de maintenir et sécuriser ses moyens d'existence, de s'adapter aux changements et de faire face aux crises. En un mot : être résilient.

Cependant, les inégalités de genre et les violences contre les femmes entraînent une chaîne de conséquences problématiques pour la construction de la résilience depuis la précarité de la santé reproductive jusqu'au faible taux d'alphabétisation qui touche en premier lieu les femmes. Au Tchad, en 2015, 48 % des hommes de plus de 15 ans savaient lire et écrire le français ou l'arabe contre seulement 32 % des femmes (UNESCO, 2015). Tant que les femmes ne sont ni en sécurité, ni informées, ni libres de faire des choix, elles continueront à faire face à des obstacles institutionnels qui les empêchent d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes et d'exercer un pouvoir de décision sur une base égalitaire. Ce constat limite non seulement les ressources que les femmes peuvent mobiliser en cas de crise, mais aussi celles de tous les membres du foyer qui dépendent d'elles.

Des approches de développement transformatives sont ainsi nécessaires pour lutter contre les normes de genre

discriminantes. C'est en augmentant la visibilité du problème de la violence à travers la documentation d'abus et de déni des droits, en luttant contre l'impunité des auteurs et en renforçant la collaboration multi-sectorielle que les acteurs du développement peuvent contribuer à la transformation des relations inégales de pouvoir. Cette transformation est nécessaire à la construction de la résilience basée sur les droits humains.

### RECOMMANDATIONS

La construction de la résilience passe par la justice sociale c'est-à-dire la lutte contre les processus d'exclusion et de vulnérabilité (Sotelo et al., 2017). Prendre en compte le genre et lutter contre les inégalités au sein des programmes de développement est donc primordial. Dans le cas contraire, plusieurs risques peuvent entraîner des approches de développement qui ne favorisent pas l'équité. Les discriminations sociales risquent de perdurer, les activités de développement risquent de ne pas répondre aux besoins des plus vulnérables et les mécanismes de réponse à la violence mis en place par les réponses humanitaires risquent de disparaître. Les participants à l'atelier de restitution des résultats de cette étude ont adopté les recommandations suivantes :

**1. RENFORCER** le processus d'adoption du Code des Personnes et de la Famille. En parallèle, les autorités doivent s'assurer que les lois existantes soient appliquées par les magistrats (par exemple, la Loi 006/2002). Le décret d'application doit aussi être effectif pour aider les magistrats.

**2. VULGARISER** les textes législatifs qui luttent contre les violences basées sur le genre. Faire connaître aux populations les lois qui protègent les femmes et les filles à travers des moyens de communication adaptés et innovants (ex. : radios et théâtres communautaires) et des messages traduits en arabe et dans les langues locales communiqués par des animateurs(trices) formé(e)s aux techniques d'approche communautaire et bénéficiant d'un appui institutionnel étatique fort.

**3. SOUTENIR** l'accès à la justice, surtout dans les communautés les plus reculées et rurales. Mettre en œuvre les sanctions contre les auteurs de violences, informer les populations des services gratuits qui existent et prévenir la criminalisation des survivant(e)s ou des exciseuses.

**4. APPUYER** le processus d'éducation et de scolarisation primaire et secondaire des enfants (notamment des filles), l'alphabétisation et la formation professionnelle. Sur le long terme, c'est l'éducation qui permettra de modifier l'environnement et les normes socio-culturelles qui tolèrent les inégalités.

**5. CONSOLIDER** la coordination nationale de lutte contre les violences par le Ministère de la Femme ainsi que la stratégie de communication de changement social des comportements qui existe et le modèle établi entre le Ministère de la Femme, les leaders traditionnels et l'UNICEF. Renforcer les Cellules Genre à travers la formation des fonctionnaires et la mise à disposition d'outils.

**6. RECHERCHER** et développer les meilleures initiatives de lutte contre les inégalités qui engagent les hommes, notamment les décideurs traditionnels et religieux, en parallèle de la promotion de l'éducation des filles et des garçons.

**7. MULTIPLIER** les mécanismes de protection communautaire existants, à l'échelle nationale en faisant le lien avec les réponses humanitaires et en intégrant systématiquement les questions d'inégalités dans les plans de développement locaux et dans les programmes de résilience.

**8. PROMOUVOIR** le leadership féminin tant au niveau urbain que rural en facilitant l'accès des femmes à la prise de décision, non seulement en développant leurs capacités, mais en luttant contre les attitudes et les comportements discriminatoires : « On ne naît pas leader, on le devient ».

## BIBLIOGRAPHIE

Alhascari et Guiryman (2015), « *Les mutilations génitales féminines dans les régions de Hadjar lamis et du Guera (Tchad)* », ACORD, [www.acordinternational.org/silo/files/les-mutilations-gnitales-fminines-dans-les-rgions-de-hadjar-lamis-et-dugura-tchad.pdf](http://www.acordinternational.org/silo/files/les-mutilations-gnitales-fminines-dans-les-rgions-de-hadjar-lamis-et-dugura-tchad.pdf)

Amnesty International (2011), *Tchad, Rapport présenté au comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, 50e session, Londres

DFID (2014), *KPI4 Guidance*, Department for International Development, U.K.

EDS-MICS (Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2014–2015), *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014–2015)*, INSEED, MSP et ICF International, Rockville, Maryland, USA

Sotelo.S., Thomas S., Jeans H., Castillo G. (2017), « *Gender Justice in Resilience* », Guide, Oxfam.

UNESCO (2015), « *Literacy rate* », The World Bank data portal. <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.FE.ZS?end=2015&locations=TD&start=1993>

## AUTEUR.E.S

Achta Bechir (Assemblée Nationale du Tchad) ; Philippe Bassinga (Oxfam) ; Colette Benoudji (LEAD Tchad) ; Dangar Allahissem Martine Yankal (Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale du Tchad- MFPPESEN) ; Catherine Demba (World Vision) ; Pelagie Dembaye Ndeyo (Concern Worldwide) ; Delphine Kemneloum Djiraibe (Public Interest Law Center) ; Fatime Ousmane Daba (Ministère de l'Environnement du Tchad) ; Mme. Djerang Sanglar (Primature du Tchad) ; Tourah Abakar (Conseil national des femmes leaders du Tchad – CONAF) ; Fatimé Djadda (Mairie de N'Djamena) ; Halimatou Kaba Fodeibou (Oxfam Tchad) ; Ngabo Gauda (LEAD Tchad) ; Akouna Harine (Délégation Régionale de l'Action Sociale Barh el Gazel) ; Souley Harouna (Oxfam Tchad) ; Bella Hodgkinson (Concern Worldwide) ; Houroumba Andrim (MFPPESEN) ; Issa Ibrahim (Oxfam Tchad) ; Hindou Oumarou Ibrahim (Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad – AFPAT) ; Isseini Abbadou (Délégation Régionale de l'Action Sociale – MFPPESEN) ; Abdoulaye Kamis (Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs) ; Julien Koularabaye Koundja (Ministère de l'Environnement) ; Doudje Kondy (MPIEA) ; Lydie Asngar Mbaïassem Latoï (MFPPESEN) ; Mando Makodé Angeloin (MFPPESEN) ; Djadda Ali Nanaye (Ministère de la Santé Publique) ; Virginie Le Masson (Overseas Development Institute) ; Rachel Mbainda (Fonds des Nations Unies pour la Population – FNUAP/UNFPA) ; Kaokamla Madandi (Campaign for the Accelerated Reduction of Maternal Mortality in Africa – CARMMA) ; Bénédiction Dénémadjibé Mbaïkar (Care Tchad) ; Roméo Madjilime Koibé (Consultant juriste) ; Parfait Maoule (Lead Tchad) ; Ali Moustapha (Concern Worldwide) ; Djindila Naguermadjji Mani (Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat) ; Tabita Ronel Ngarassal (LEAD Tchad) ; Jokebed Djikoloum née Mougabaye (Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad) ; Didja Tchari Djibrilla (AFPAT) ; Béatrice Navales (Oxfam Intermon) ; Demba Pikamba (Ministère de l'Agriculture du Tchad) ; Kara Pierre Rimgoto (Ministère de l'Environnement) ; Sandra Sotelo Reyes (Oxfam Intermon) ; Eddy Sanodji (Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad – APLFT) ; Benoit Sarr (Alliance mondiale contre le changement climatique -AMCC+) ; Cardinal Uwishaka (Concern Worldwide) ; Awaiss Yahaya (Oxfam Intermon).

**Avec notre sincère gratitude envers son Excellence Madame Kade Elisabeth, Ministre de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité, pour son parrainage, et nos remerciements aux équipes de LEAD Tchad, ODI, Concern Worldwide et Oxfam ainsi qu' à Espoir Marabané pour la logistique avant et pendant l'atelier.**



Publié en décembre 2017  
Conception et mise en page par  
Soapbox, [www.soapbox.co.uk](http://www.soapbox.co.uk)

Site Web [www.braced.org/fr](http://www.braced.org/fr)  
Twitter: @bebraced  
Facebook: [www.facebook.com/bracedforclimatechange](http://www.facebook.com/bracedforclimatechange)

Le gestionnaire de connaissances BRACED prépare des données factuelles et des enseignements ayant trait à la résilience et à l'adaptation en partenariat avec les projets BRACED et la communauté de la résilience dans son ensemble. Il recueille des données fiables sur ce qui fonctionne au moment de renforcer la résilience aux extrêmes et aux catastrophes

climatiques puis amorce et soutient des processus pour veiller à ce que les données factuelles soient mises en application dans les politiques générales et les programmes. Le gestionnaire de connaissances favorise par ailleurs des partenariats pour amplifier l'impact des nouveaux enseignements et données factuelles afin d'améliorer considérablement le degré de résilience au sein des pays et des communautés pauvres et vulnérables de par le monde.

Les points de vue présentés dans ce document sont ceux du ou des auteurs et ne représentent pas forcément ceux de BRACED,

de ses partenaires ou de son bailleur de fonds.

Les lecteurs sont encouragés à reproduire des extraits des rapports du gestionnaire de connaissances de BRACED pour leurs propres publications pourvu qu'ils ne les vendent pas commercialement. En tant que détenteur des droits d'auteur, le programme BRACED demande que les citations fassent mention de la source et souhaite recevoir une copie de la publication. Pour toute utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de donner le lien vers la ressource originale sur le site Web de BRACED